

Espèces invasives

Lutte contre le Frelon asiatique

La CCPO est compétente dans le domaine de la lutte contre les espèces invasives, catégorie à laquelle le frelon asiatique appartient. Ce dernier poursuit sa progression sur le territoire Rhône-alpin. Outre la problématique liée à sa présence dans les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité et la population des abeilles.

Si vous voyez un frelon asiatique entre le 15 février et le 1er mai, c'est une femelle fondatrice. Il faut la capturer afin de l'empêcher de générer une colonie qui pourra compter plusieurs milliers d'individus, et qui seront nourris de plusieurs dizaines de milliers d'insectes (les abeilles en priorité) pendant la belle saison qui suit.

C'est pourquoi la CCPO a lancé un plan de signalement en constituant un groupe d'habitants volontaires. Chacun d'entre eux a reçu, lors d'une réunion d'information, un piège destiné à capturer l'insecte nuisible. La démarche qui a débuté mi-février prendra fin mi-mai et permettra ainsi d'élaborer un diagnostic du territoire.

Les personnes intéressées par la démarche peuvent encore faire partie du groupe de volontaire en contactant la CCPO à l'adresse suivante : : frelon@pays-ozon.com

Ou par téléphone au 04 78 02 93 68

Pour les participants veuillez nous informer de l'évolution de votre piègeage : [cliquer ici](#)